

## **SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 FÉVRIER 2021**

À une séance extraordinaire du conseil municipal d'Adstock tenue le vendredi 26 février 2021 à 12h30 par visioconférence : Monsieur le Maire Pascal Binet, madame la conseillère Nicole Champagne, messieurs les conseillers Sylvain Jacques, Pierre Quirion, Jean Roy, Michel Rhéaume et Nelson Turgeon, tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Pascal Binet.

En vertu de l'article 157 du Code municipal, lorsque tous les membres du conseil sont présents et renoncent à leur avis de convocation, les décisions prises par le conseil municipal lors de cette séance extraordinaire sont officielles.

La directrice générale et secrétaire-trésorière assiste à la séance et agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

Le premier magistrat souhaite la bienvenue et déclare celle-ci ouverte.

### **SUJETS À PRENDRE EN CONSIDÉRATION**

1. Renonciation à l'avis de convocation;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Tenue à huis clos de la présente séance;
4. Retrait avec solde de deux employés;
5. Enquête externe en ressources humaines : octroi d'un mandat;
6. Période de questions;
7. Levée de la séance.

21-02-62

### **RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION**

**ATTENDU** que tous les membres du conseil sont présents;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Nicole Champagne,  
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu que chacun des élus renoncent à l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

21-02-63

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,  
Appuyé par le conseiller Jean Roy,  
Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

21-02-64

### **TENUE À HUIS CLOS DE LA PRÉSENTE SÉANCE**

**ATTENDU** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

**ATTENDU** les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 26 février 2021;

**ATTENDU** l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

**ATTENDU** que selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

**ATTENDU** qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos, vu que la Municipalité d'Adstock est située en zone rouge et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,

Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,

Et résolu que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

*Affaires du conseil, administration générale et ressources humaines*

21-02-65

**RETRAIT AVEC SOLDE DE DEUX EMPLOYÉS**

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu de suspendre immédiatement, avec solde et pour une durée indéterminée, les employés portant les matricules numéro 02-0010 et numéro 03-0015.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

21-02-66

**ENQUÊTE EXTERNE EN RESSOURCES HUMAINES : OCTROI D'UN MANDAT**

**ATTENDU** une situation survenue le 26 février 2021;

**ATTENDU** la nécessité d'étudier le climat de travail au sein d'une équipe de travail;

**ATTENDU** que la municipalité a des obligations pour maintenir un climat sain et respectueux des personnes;

**ATTENDU** que le conseil souhaite recevoir un rapport présentant la situation et des recommandations;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est alors proposé par le conseiller Michel Rhéaume,

Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu de mandater la firme Marc-André Paré consultant Inc. pour procéder à une analyse du climat de travail à même la banque d'heures dont la municipalité dispose afin que le consultant dépose ses conclusions et des recommandations en vue de la prochaine séance de conseil.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Étant donné le contexte de la crise sanitaire et de l'absence d'interaction avec les citoyens, monsieur le Maire fera un compte rendu détaillé de la séance du conseil sur les médias sociaux à la suite de la séance du conseil de mars 2021 et répondra aux questions des citoyens directement en ligne.

21-02-67

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé,  
Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,  
Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,  
Et résolu de lever la séance à 12h35.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Au sens de l'article 142(2) du Code municipal, en apposant sa signature au bas du présent procès-verbal, monsieur le maire reconnaît avoir signé toute et chacune des résolutions y apparaissant.

Monsieur le maire,

La directrice générale,

\_\_\_\_\_  
Pascal Binet

JL

\_\_\_\_\_  
Julie Lemelin